

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Laurent Wehrli
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15015972

Lausanne, le 7 mai 2014

Résolution Philippe Randin et consorts – NON à l'augmentation incompréhensible des franchises d'importation sur le vin et la viande (13_RES_007)

Monsieur le Président,

Le 24 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la résolution suivante :

"Nous invitons le Conseil d'Etat à intervenir directement auprès du Conseil fédéral afin qu'il renonce aux modifications de franchise et de quantité concernant notamment les boissons alcooliques et la viande, telles que proposées par l'Administration fédérale des douanes."

Le Conseil d'Etat est en mesure d'informer le Grand Conseil qu'il a donné suite à cette résolution.

En effet, dans le cadre de la consultation officielle lancée par le Département fédéral des finances, le chef du Département des finances et des relations extérieures a défendu une position conforme à celle du Grand Conseil. Conformément à une demande du chef du Département de l'économie et du sport, la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale s'est également déterminée dans le même sens. Le 2 avril 2014, le Conseil fédéral a pris en considération les critiques formulées. Conformément à la résolution du Grand Conseil, il a revu à la baisse de manière importante les limites de franchises douanières. Un droit de douane sera exigé pour toute importation de vin supérieure à 5 litres. Dans un premier temps, le Conseil fédéral proposait d'augmenter cette franchise à 20 litres. Pour la viande, le Conseil fédéral a finalement fixé cette franchise à 1 kg. Il proposait lors de la consultation de l'augmenter à 3 kg.

Aussi, la hausse de ces franchises, qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2014, est-elle bien moindre que projetée. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette décision qui répond aux intérêts économiques de notre canton.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- M. le Député Philippe Randin
- Service de l'agriculture